District Football Charente

JURIDICTIONS

RELEVE DE DECISION

SAISON 2019-2020

Commission : Discipline
Date : 10.10.2019

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité Directeur du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Compétition	Date du match	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	06.10.2019	ANG. PORTUGAIS GSF	5 matches de suspension	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	50€
D2	05.10.2019	MERPINS AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	37€
D2	05.10.2019	JARNAC SPORTS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	37€
D3	05.10.2019	CHAZELLES/BUNZAC	8 matches de suspension	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	50€
D3	06.10.2019	HAUTE CHARENTE FC	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	50€
D3	06.10.2019	GARAT/SERS/VOUZAN JS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	37€
D3	06.10.2019	ROUILLAC FC	5 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	50€
D3	06.10.2019	PTT DIRAC AS	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	37€
D3	06.10.2019	MA CAMPAGNE US	10 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire et 4.4 du Règlement disciplinaire	Joueur	07.10.2019	50€
D4	06.10.2019	TAIZE-AIZIE/RUFFEC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	37€
D4	06.10.2019	GENAC/MARCILLAC/GOURVILLE	2 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	37€
D5	06.10.2019	VILLOGNON UA	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	A déterminer ultérieurement

D5	06.10.2019	LUXE CO	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	07.10.2019	A déterminer ultérieurement

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le lien.

Le Président : Pierre LARROUY
Le Secrétaire : Marcel BUISSON